

Perturbations au lycée Galilée.

Baccalauréat : nouvelle session pour tous les élèves absents

Le lycée Galilée de Franqueville-Saint-Pierre n'a pas échappé aux perturbations lors des épreuves anticipées du baccalauréat de fin janvier. Ce mardi 11 février, le proviseur offre l'opportunité à tous les élèves non présents lors de l'examen d'histoire-géographie de passer cette matière...

Après des dérapages survenus dans des établissements de l'académie de Normandie, comme au lycée Georges-Dumézil de Vernon (Eure), la rectrice Christine Gavini-Chevet, aurait informé les établissements que tous les élèves absents lors d'une des épreuves anticipées seraient sous le coup d'un zéro pointé et d'un conseil de discipline.

Rétablir la vérité

Le rectorat souhaite faire une mise au point quant au déroulement des épreuves : « **Sur plus de 80 établissements répartis sur les cinq départements que compte la Normandie, ces perturbations sont survenues dans moins de 10 % des lycées.** » Concernant les sanctions encourues par les élèves absents, le rectorat regrette que les propos de la rectrice aient été déformés : « **Concernant le zéro en cas d'absence, il ne s'agit que de l'application de la loi, qui stipule que tout élève absent à un examen sans justificatif, aura zéro à l'examen.** »

Enfin, s'agissant de la menace d'un conseil de discipline, suite à une absence lors d'une de ces épreuves anticipées, là encore, le rectorat rectifie : « **C'est faux ! Les élèves absents n'encourent pas de conseil de discipline. Cette mesure a été évoquée dans les établissements où il s'est passé des événements violents et condamnables, comme au lycée Georges-Dumézil de Vernon.** »

Une nouvelle session pour l'histoire-géographie

Pour le lycée Galilée de Franqueville-Saint-Pierre, sur les trois épreuves qui se sont déroulées (histoire-géographie, langue vivante A et B et mathématiques) seule l'histoire-géographie a été impactée.

Afin de ne pas pénaliser les élèves, qui auraient été bloqués pour accéder à leur salle d'examen, le proviseur de l'établissement soutenu par le rectorat, prévoit une nouvelle

date pour passer l'épreuve : « **Ce mardi 11 février, l'ensemble des élèves qui étaient absents lors de la première session d'histoire-géographie, qu'ils aient un justificatif ou non, vont pouvoir passer cette matière dans les conditions adéquates** », informe le secrétariat du proviseur.

Florian Gambin



Tous les élèves absents lors de la première session vont pouvoir passer ce mardi 11 février leur épreuve d'histoire-géographie. undefined